

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES- MEDITERRANEE

Commune de SAINT-AMBROIX

Communauté de Commune Cèze Cévennes

Pays des Cévennes

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, représenté par Christophe RIVENQ, son Président,

La Communauté de Communes De Cèze Cévennes, représentée par Olivier MARTIN, son Président,

La Commune de Saint-Ambroix, représentée Jean-Pierre DE FARIA, son Maire,

Le Parc National des Cévennes, représenté par Stéphan MAURIN, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Saint-Ambroix, approuvé le 13/03/2020

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cévennes pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Saint-Ambroix,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes en date du 26/09/2023,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Cévennes en date du XX/XX/XX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX du Parc National des Cévennes en date du XXX approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant :

Entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes, la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de Saint-Ambroix et de Barjac.

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et la commune de Saint-Ambroix en y associant le Parc National des Cévennes.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Ambroix, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie avec le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune de Saint-Ambroix et de son territoire

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».

Diagnostic et identification des enjeux

Ci-dessous, les éléments de diagnostic actualisés et enrichis au regard du travail mené en parallèle sur le programme « Petites Ville de Demain » pour lequel Saint-Ambroix est lauréate.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une situation géographique privilégiée : ville porte du Parc National des Cévennes et ouverture vers l'Ardèche, proche de la centralité urbaine et d'emploi d'Alès - Une reprise démographique depuis 2017/2018, (arrivée de jeunes actifs) : + 3,2% entre 2013 et 2019 - Une richesse du patrimoine naturel, paysager (écrivain collinaire, la Cèze...) et bâti (Dugas...) - Un pôle de centralité marchand et de services : ouverture de commerces en centre-ville - Un pôle d'emplois qui se maintient (entreprises qui se pérennisent voire se développent, installations de nouvelles...) avec une concentration des emplois salariés privés autour des grandes et moyennes surfaces (LIDL, Intermarché, Carrefour) complétée avec les équipements de santé (EHPAD) et des pôles administratifs (Mairie, Communauté de communes...) - Présence de services structurants et marqueurs de centralité : Gendarmerie, Centre de secours... - De nombreux équipements sportifs, culturels et scolaires (crèches, écoles, collèges) - Un tissu associatif riche et varié ainsi qu'une vie culturelle forte, vecteurs d'une bonne attractivité touristique - Un marché immobilier abordable - Maintien d'une activité commerciale en centre-ville complétée par un marché très fréquenté tous les mardis - Une ville centre animée toute l'année - Bonne capacité d'accueil en stationnement périphérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déclin démographique structurel qui tend à la reprise depuis 2018, avec toutefois des ménages à très faibles revenus et en situation de précarité - Un vieillessement de la population (solde naturel et migratoire négatifs) doublée d'une insuffisance de l'offre de santé - Des ménages familiaux sous-représentés, personnes seules sur-représentées - Une forte vacance résidentielle (20% dont 13% en structurel) avec une présence de logements indignes et dégradés, notamment dans le centre ancien - Un parc résidentiel peu ou pas adapté au maintien à domicile des personnes âgées et en perte d'autonomie - Un parc immobilier communal vieillissant et énergivore (équipements, écoles...) - Une dépendance des travailleurs vis-à-vis de l'utilisation de la voiture individuelle (81% des déplacements domiciles/travail) - Une perte progressive des emplois sur la commune (-4,5% depuis 2013) - Un taux de chômage qui reste élevé (32,6% : + 4,8% depuis 2013) - Des espaces publics dégradés, peu ou pas valorisés souvent occupés par la voiture - Un manque de visibilité/lisibilité des parkings périphériques - Un manque de connexions modes doux entre le centre et les quartiers périphériques (Fabiargues notamment) - Des linéaires marchands encore présents (120 commerces) mais des commerces de proximité qui tendent à s'effacer au profit des surfaces commerciales périphériques (LIDL notamment) : forte vacance commerciale (24% dont 70% de plus de 2 ans) - Un manque de commerces de bouche en centre-ville - Fortes difficultés du centre-ville classé en Quartier Prioritaire de la Ville
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une trame urbaine adaptée aux systèmes de déplacements « courtes-distances » au vu de la morphologie de la ville et de son fonctionnement - Une aspiration au retour à la nature, développement du tourisme « vert » 	<ul style="list-style-type: none"> - Une désertification médicale - Une dépréciation progressive du centre-ville, due notamment au phénomène d'insalubrité naissante dans les rues étroites, au faible ensoleillement de l'habitat, à l'espace public tourné vers le

<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation de la MOUS afin de proposer des solutions sécurées et pérennes de relogement à destination des gens du voyage - Reconnexion de la ville et de sa rivière - Une aspiration à un retour des habitudes de consommation vers les produits locaux de qualité, le terroir, le bio - Une tendance générale à la réappropriation des infrastructures ferroviaires désaffectées : réouverture ligne Alès/Bessèges - Présence du Parc National des Cévennes (obtention du label Réserve Internationale du Ciel Etoilé (RICE), animations, reconnaissance, communication...) - Un gisement important de logements (vacance) à mobiliser dans le centre-ville - Développement du numérique en lien avec le développement du travail en distanciel : capter des emplois (CSP+) localement par la dématérialisation et la délocalisation de l'acte de travail - Nouvel intérêt des « petites villes » renforcé par la crise sanitaire : promesses de changement de vie et de rythme, recherche d'une certaine forme d'authenticité et de qualité de vie... 	<p style="text-align: center;">stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'accroissement des difficultés urbaines et sociales en QPV (vétusté, chômage, précarité, paupérisation...) - Une progression de la vacance résidentielle et commerciale - Augmentation de l'offre marchande de proximité en périphérie - Présence du PPRi de la Cèze ayant un impact fort sur le centre-ville et la commune plus largement - Une poursuite du desserrement et de l'étalement urbain vers les communes voisines, spécialisation progressive du centre dans l'accueil de ménages précaires (risque de paupérisation) - Un prolongement de l'essoufflement de l'activité qui a déjà affecté le bassin d'Alès et le tissu économique de la ville - Une forte dépendance de l'activité et des emplois vis-à-vis de l'emploi présentiel (publics et parapublics) - Une délicate mobilisation des biens dégradés dans le centre-ville
---	--

Principaux enjeux croisés et hiérarchisés

- Créer de bonnes conditions d'accueil et d'exercice pour les professionnels de santé
- Rompre avec la période de décroissance urbaine, rendre le centre-ville attractif et désirable pour attirer et "retenir" les familles : requalifier le parc de logement et proposer des aménités urbaines et paysagères de qualité
- Améliorer l'image du centre-ville et accroître l'attractivité de la ville au travers de son cadre de vie, de son offre de services et de ses commerces
- Résorber de manière significative et durable la vacance commerciale et résidentielle, les logements indignes et insalubres
- Anticiper les risques de dévitalisation (commerciale, de services publics...) et éviter la désertification ou la paupérisation du centre ancien
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti de la ville et exploiter son potentiel touristique au regard des nouveaux courants sociétaux
- Développer un nouveau fonctionnement pour le centre-ville en lien avec une politique de circulation et de stationnement réinventé : pacifier les mobilités
- Conforter et affirmer le rôle de ville centre de l'EPCI
- Adapter la vie en centre-ville pour les personnes âgées et en situation de handicap (perte d'autonomie)
- Renforcer les fonctions de centralité différenciantes de la commune et de son centre-ville
- Améliorer l'accessibilité (tous modes confondus) au centre-ville en mettant la priorité sur la marche et le vélo

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie avec le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- La Communauté des communes De Cèze Cévennes a adopté son projet de territoire et signée son Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) en date du 17 décembre 2021. Elle agit dans le cadre des compétences qui sont les siennes (Environnement, Habitat, Développement Economique, etc.). La collectivité soutient la politique BCO, dans la mesure où celle-ci contribue parfaitement à son projet de territoire décrit ci-après.

Le projet de territoire de la CC De Cèze Cévennes se structure autour de 3 axes structurants et 1 axe ressource décliné en 7 sous-axes.

Axe 1 : construire et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale, Bio et de qualité

- Structurer les filières locales autour d'une agriculture biologique et de qualité
- Favoriser l'installation et la reprise des exploitations agricoles
- Adapter les productions locales aux changements climatiques et aux besoins des consommateurs
- Sensibiliser les populations et les visiteurs de passage à une agriculture et une alimentation locale, biologique et de qualité
- Former et éduquer à la cuisine et l'utilisation des produits

Axe 2 : développer un tourisme affinitaire vecteur de développement local

- Développer un tourisme des valeurs autour de l'artisanat, de l'agriculture de la culture, du sport et du bien être
- Promouvoir la diversité et la qualité de la destination auprès des touristes et entreprises
- Élargir les ailes de saisons

Axe 3 : Accompagner et favoriser le développement d'activités économiques autour des savoir-faire locaux

- Accompagner les porteurs de projet
- Attirer des entreprises nouvelles pour créer de l'emploi sur le territoire
- Mettre en valeur les savoir-faire et les métiers du territoire

Axe 4 : créer des conditions d'accueil propices à l'implantation de personnes et d'activités sur le territoire

Le projet de territoire identifie 7 sous-axes sur lesquels la communauté De Cèze Cévennes et les communes pourront agir à l'échelle communale et ou communautaire :

- 4.1 : Améliorer la connexion physique et numérique du territoire
 - 4.2 : Préserver la ressource en eau pour les différents usages
 - 4.3 : Requalifier le patrimoine bâti pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises
 - 4.4 : Conforter et développer les services publics et services à la personne
 - 4.5 : Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire
 - 4.6 : Développer une offre attractivité pour la jeunesse
 - 4.7 : Développer des coopérations territoriales thématiques
- Le Pays des Cévennes fédère les intercommunalités de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes et de la communauté d'Alès Agglomération autour de la Charte de développement. Par ailleurs, il est porteur du SCoT, ainsi que du Contrat Territorial Occitanie.

La **stratégie du CTO du Pays des Cévennes** est la suivante :

- Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable : fiches mesures opérationnelles visant à assurer un développement économique pour une croissance durable ; et proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré.
 - Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée : fiches mesures opérationnelles visant à développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population ; et proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants.
 - Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités : fiches mesures opérationnelles visant à impulser une 14 résilience ingénieuse du territoire au changement climatique ; et œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives).
- L'établissement public du Parc National des Cévennes est attaché à la valorisation du caractère des villages, à leur attractivité et au développement des usages à l'année.

La charte du Parc national a inscrit la question des centres bourgs dans ses axes prioritaires, en identifiant des "pôles de services de proximité" sur son territoire, espaces stratégiques de vie sociale et économique, et lieux de reconquête et de densification pour éviter le mitage et la consommation de terres agricoles.

Saint Ambroix est identifiée comme tel dans la carte des vocations, le document graphique qui définit les grandes priorités à 15 ans. De la même manière, Saint Ambroix est identifiée dans la carte des vocations de la charte comme "Ville porte" du Parc national.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire adopté à l'unanimité par les élus le 28 septembre 2021, la Communauté de communes De Cèze Cévennes apporte son soutien financier aux communes dans le cadre des compétences qu'elle exerce (environnement, développement économique, enfance-jeunesse, tourisme, compétence habitat, loisirs culturels, etc.). Elle intervient également en apportant des fonds de concours aux projets communaux dans le cadre de son règlement. Elle apporte également ingénierie et prestations au cas par cas.
- Le Pays des Cévennes est coordonnateur local pour le dispositif régional Bourgs Centres Occitanie, il assure le secrétariat des Comité de Pilotage et complète l'ingénierie et l'assistance aux communes du dispositif.
- L'Établissement public du Parc national des Cévennes contribue à la mise en œuvre des projets du contrat, dans la mesure où ceux-ci s'inscrivent dans les orientations partagées de la charte du Parc national. Son attention sera particulièrement portée sur certains projets déclinés dans l'axe 3. Cette contribution peut prendre la forme d'un appui technique et/ou financier selon les conditions prévues dans les "règles d'attribution des subventions de l'Établissement public du Parc national des Cévennes au territoire applicable au 1er janvier 2018". Cette contribution est apportée dans la limite des moyens humains et financiers disponibles".
- Le CAUE 30 pourra, sur demande de la commune, l'accompagner dans la mise en œuvre des actions ayant trait à l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Il pourra s'agir d'une assistance à la rédaction de cahiers des charges et à la sélection de prestataire, d'avis technique ou de participation au suivi d'études.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Saint-Ambroix et la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

A titre d'exemple nous pouvons citer, le financement d'une étude pour la réalisation d'un diagnostic de l'appareil commercial sur la commune de Barjac dans le cadre du dispositif d'accompagnement des études PVD au titre du contrat territorial d'Alès Agglomération, Pays Cévennes et de De Cèze Cévennes

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Saint-Ambroix dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir

et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-Ambroix et la Communauté de Communes De Cèze Cévennes.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Saint-Ambroix - Bourg-Centre,
- La communauté des communes De Cèze Cévennes,
- Le Pays des Cévennes,
- La Région,
- Le Département du Gard,
- Le Parc National des Cévennes.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Ambroix (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par les communes de Saint-Ambroix et de Barjac et de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à le



Le Maire de la Commune de Saint-Ambroix Jean-Pierre DE FARIA	Le Président de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes Olivier MARTIN	Le Président du Syndicat Mixte du Pays Cévennes Christophe RIVENQ
La Présidente du Département du Gard Françoise LAURENT-PERRIGOT	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Carole DELGA	Le Président du Parc National des Cévennes Stéphan MAURIN

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021	Observations
AXE STRATEGIQUE 1 / Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie					
ACTION 1.1. Renforcer la vocation économique du bourg-centre	<i>Projet 1.1.1. : Création d'une halle de type marché couvert</i>				Abandonné
	<i>Projet 1.1.2. : Création d'une Maison des Entreprises</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1.1.3. : Mise œuvre du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » sur 4 locaux commerciaux du centre-ville</i>				En cours + Reporté sur l'avenant
ACTION 1.2. Maintenir et développer l'offre de services à la population	<i>Projet 1.2.1. : Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire</i>				En cours + Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1.2.2. : Création d'une Maison d'Habitat Séniors</i>				En cours + Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1.2.3. : Création d'une salle multisports</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1.2.4. : Création d'une nouvelle Maison des Associations</i>				Réalisé
ACTION 1.3. Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces /alternatives	<i>Projet 1.3.1. : Elaboration d'un schéma global de mobilité durable et active</i>				En cours
	<i>Projet 1.3.2. : Etude pour la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier</i>				En cours + Reporté sur l'avenant
AXE STRATEGIQUE 2 / Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix					
ACTION 2.1. Rendre l'habitat en centre ancien de nouveau attractif	<i>Projet 2.1.1. : Opération emblématique de réhabilitation d'immeubles vacants et/ou insalubres en centre ancien</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2.1.2. : Requalification des vitrines et rénovation des façades des linéaires marchands</i>				En cours + Reporté sur l'avenant

AXE STRATEGIQUE 3 / Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique

ACTION 3.1. Valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg-centre	<i>Projet 3.1.1. : Valorisation de la Cèze et ouverture de la ville sur la rivière</i>				En cours + Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 3.1.2. : Valorisation de la Cime du Dugas</i>				Reporté sur l'avenant
ACTION 3.2. Améliorer l'accueil touristique	<i>Projet 3.2.1. : Création d'une Maison du Terroir et d'une nouvelle Office du Tourisme</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 3.2.2. : Aménagement d'une aire d'accueil de camping-car</i>				En cours + Reporté sur l'avenant

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

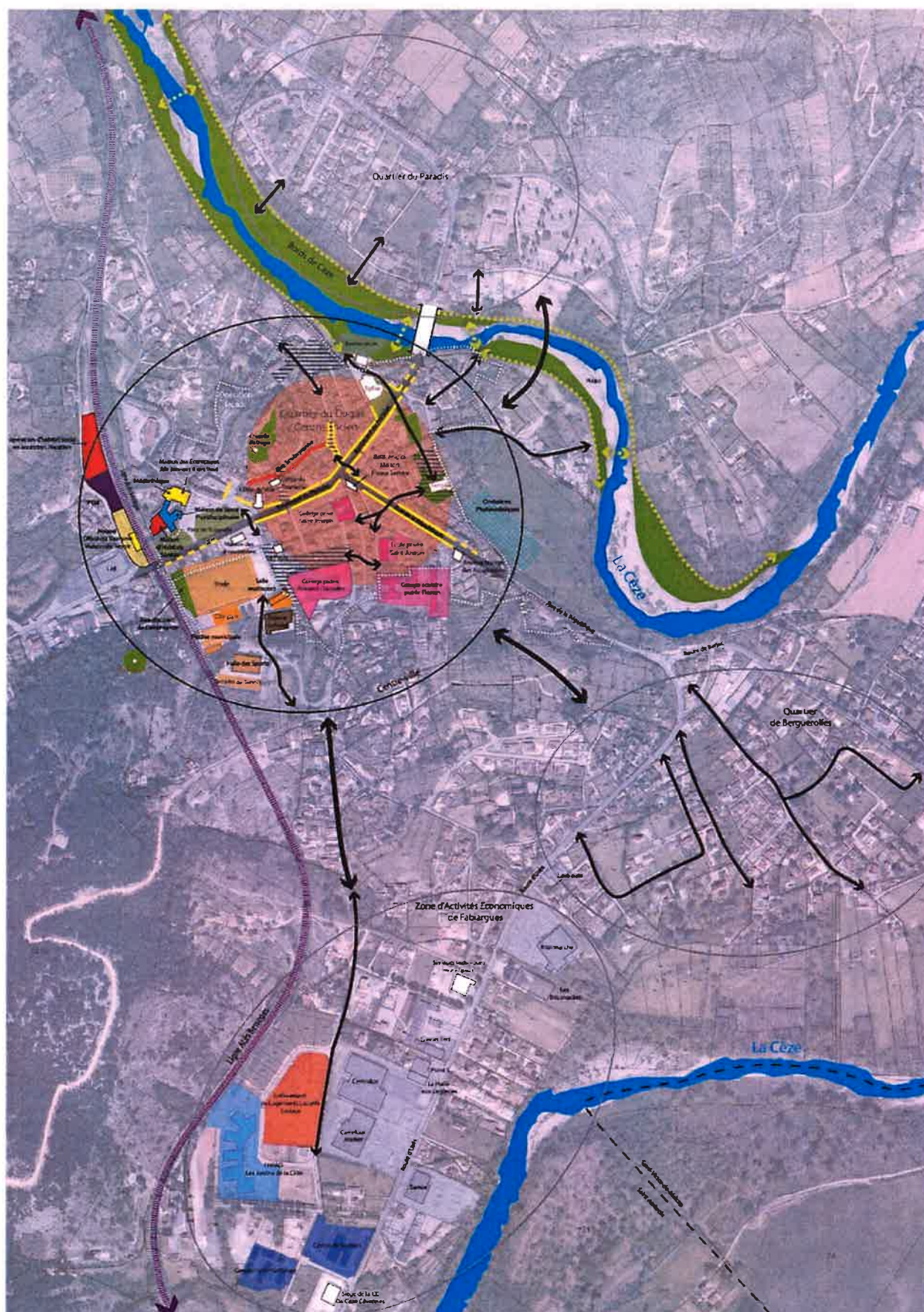
Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie	
ACTION 1.1	<i>Projet 1.1.1 Création d'une Maison des Entreprises/ Maison de services (Tiers-lieu)</i>
Renforcer la vocation économique du bourg-centre	<i>Projet 1.1.2 Mise en œuvre du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » sur 4 locaux commerciaux du centre-ville</i>
	<i>Projet 1.1.3 Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville</i>
ACTION 1.2	<i>Projet 1.2.1 Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire</i>
Maintenir et développer l'offre de services à la population	<i>Projet 1.2.2 Création d'une Maison d'Habitat Séniors</i>
	<i>Projet 1.2.3 Création d'une salle multisports</i>
	<i>Projet 1.2.4 Création d'une médiathèque</i>
	<i>Projet 1.2.5 Amélioration des performances thermiques du patrimoine communal</i>
	<i>Projet 1.2.6 Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian</i>
	<i>Projet 1.2.7 Installation de panneaux photovoltaïques en toiture</i>
ACTION 1.3	<i>Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)</i>
Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces /alternatives	<i>Projet 1.3.2 Etude et création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier</i>
	<i>Projet 1.3.3 Apaisement et sécurisation des circulations sur le boulevard du Portalet et la rue de la République : traversées piétonnes, cyclables et connexions</i>
	<i>Projet 1.3.4 Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville</i>
	<i>Projet 1.3.5 Lancement d'une étude globale sur les mobilités dans le centre-ville</i>

AXE STRATÉGIQUE 2 : Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix	
ACTION 2.1 Rendre l'habitat en centre ancien de nouveau attractif	<i>Projet 2.1.1 Opération emblématique de réhabilitation d'immeubles vacants, insalubres et/ou en arrêt de péril en centre ancien</i>
	<i>Projet 2.1.2 Requalification des vitrines et rénovation des façades des linéaires marchands</i>
	<i>Projet 2.1.3 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain</i>
	<i>Projet 2.1.4 Opération de réaménagement d'espaces publics</i>
	<i>Projet 2.1.5 Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'Habitat</i>
ACTION 2.2 Ré-inventer l'urbanisme et l'habitat au sein des nouveaux quartiers	<i>Projet 2.2.1 Création d'une opération d'habitat social en accession/location sur le quartier de la Gare</i>
AXE STRATÉGIQUE 3 : Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique	
ACTION 3.1 Valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg-centre	<i>Projet 3.1.1 Valorisation de la Cèze et ouverture de la ville sur la rivière</i>
	<i>Projet 3.1.2 Valorisation de la Cime du Dugas</i>
	<i>Projet 3.1.3 Opération rénovation façade</i>
	<i>Projet 3.1.4 Mise en sécurité et requalification de la rue Soubeyranne</i>
	<i>Projet 3.1.5 Mise en place une signalétique urbaine de valorisation patrimoniale</i>
ACTION 3.2 Améliorer l'accueil touristique	<i>Projet 3.2.1 Création d'une Maison du Terroir et d'une nouvelle Office du Tourisme</i>
	<i>Projet 3.2.2 Aménagement d'une aire d'accueil de camping-car</i>
	<i>Projet 3.2.3 Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking Guiraud</i>

CARTE STRATEGIQUE 2022-2028



Axe 1	Fiche action 1.1.
Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie	Renforcer la vocation économique du bourg-centre
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Située au centre d'un bassin de services intermédiaires de 17 communes, la ville de Saint-Ambroix entend renforcer la fonction de « pôle d'activités tertiaires » qui la distingue.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser l'activité et enrayer l'essoufflement économique du bourg-centre - Explorer et développer de nouvelles manières d'exercer et de concevoir l'activité de services 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Création d'une Maison des Entreprises/ Maison de services (Tiers-lieu)</p> <p>Descriptif : Désireuse d'accompagner le développement, sur le territoire, de nouvelles organisations de travail, la Communauté de Communes souhaite créer dans la partie nord de l'ancienne maison de retraite donnant sur la Place de l'Esplanade, un espace dédié à l'ensemble des acteurs économiques issus du monde de l'Entreprise et doté des toutes les commodités qui font actuellement le succès des espaces de travail partagé. Un espace de co-working est envisagé dans ce lieu afin d'offrir la possibilité à certains actifs de pouvoir télétravailler dans de bonnes conditions. La crise sanitaire que nous traversons depuis 3 ans maintenant a accéléré les changements des pratiques de travail et a modifié notre rapport à l'emploi. Un tel lieu permettra de répondre aux attentes de nombreux actifs résidents ou de passage et d'en attirer de nouveaux en quête de qualité de vie au sein d'un bourg centre dynamique.</p> <p>En outre, dans son projet de développement économique et de soutien à l'installation de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs, la commune et Communauté de communes souhaitent créer un espaces d'échanges et de travail en commun. Ce lieu du « faire ensemble » apportera des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'il offre, des lieux de rencontres et de partages qui encouragent aux collaborations et aux projets</p>	

collectifs. Ce tiers-lieu pourra d'accueillir les porteurs de projets désireux de mettre en commun leurs savoirs et savoir-faire en créant une communauté d'entrepreneurs et de vie. Cette maison de services se veut un lieu hybride où se mêlent activités professionnelles, espaces de convivialité, temps d'échanges et de partages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes De Cèze Cévennes

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 études
- 2024 études
- 2025 travaux
- 2026 travaux
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : CCI, CMA, SPL30, AD'OCC

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Banque des territoires

Projet 1.1.2. : Mise en œuvre du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » sur 4 locaux commerciaux du centre-ville

Descriptif : Adhérente à la Fédération « Ma Boutique à l'Essai », la commune Saint-Ambroix envisage de compléter son action de redynamisation des linéaires marchands, par l'accompagnement et l'implantation de nouvelles activités au sein de 3/4 locaux commerciaux idéalement situés Boulevard du Portalet, et Rue de la République. Ces locaux seront prochainement labellisés pour faire l'objet d'un appel à candidature et trouver des porteurs de projet.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 1000€ d'adhésion/an estimation du coût de l'opération vitrine en cours

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :



Les tracés jaunes sur le plan représentent les linéaires commerçants et le parcours marchand du centre-ville

Partenaire(s) technique(s) : AD'OCC, CCI, « Ma Boutique à l'Essai »

Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat



Projet 1.1.3 : Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville

Descriptif : La commune programme, dans le cadre de son action en faveur de revitalisation commerciale de son centre-ville, une étude sur son appareil commercial. Elle sera confiée à la CCI et est impulsée au travers du programme PVD. Elle prévoit la réalisation :

- d'un portrait économique de la commune : Profil de territoire : démographie, revenu, tissu économique, emploi, logement, tourisme, équipement
- d'un diagnostic commerce : Recueil et traitement des données, analyse et restitution

Cette étude vise à détailler l'analyse des comportements d'achats des ménages et sur les flux de consommation du pôle commercial de Saint-Ambroix. Pour cela, une enquête sera réalisée sur le secteur de la communauté de communes Cèze Cévennes incluant Saint-Ambroix et les communes limitrophes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité

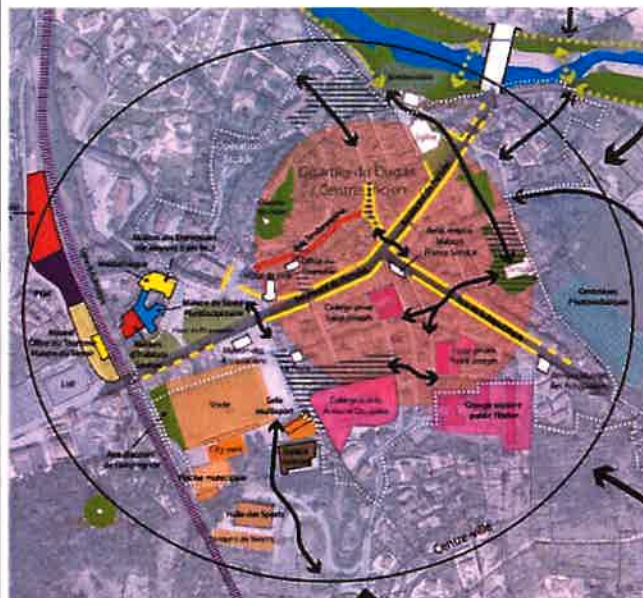
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 9 756,00 € TTC

Calendrier prévisionnel :

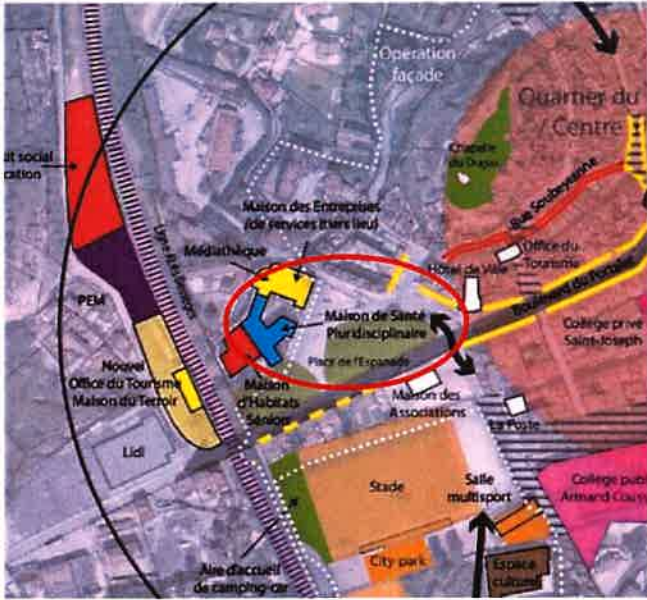
- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :



Partenaire(s) technique(s) *CCI, union des commerçants*

Partenaire(s) financier(s) : *Banque des territoires, Etat*

Axe 1	Fiche action 1.2.
Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie	Maintenir et développer l'offre de services à la population
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Saint-Ambroix, l'offre de services et d'équipements doit se renouveler, pour correspondre besoins actuels des usagers (résidents, habitants extra-communaux, visiteurs). La refonte de cette offre s'échelonnnera sur plusieurs années afin de redonner à la ville toute son attractivité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure satisfaction des usagers vis-à-vis des équipements publics - Diversifier et accroître le nombre d'usagers de ces équipements - Regain d'attractivité pour la ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire</p> <p>Descriptif : Soucieuse de l'évolution des besoins de santé des habitants du bassin de vie de Saint-Ambroix, la Commune et la Communauté de Communes prévoient de réinvestir une partie de l'ancienne maison de retraite pour y installer une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce projet central et structurant comprend des cabinets de médecine générale, de kinésithérapie, d'orthophonie, d'orthoptie, des cabinets infirmiers, un de radiologie établi en partenariat avec la clinique Bonnefon d'Alès, et un centre médico-psychologique formé avec le Centre Hospitalier d'Alès. Une unité de dialyse y est également prévue.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes</p> <p>Coût estimatif : 3,5M€</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 études + Moe <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 études + Moe <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p>	

Partenaire(s) technique(s) : CAUE, ARS, SPL30, professionnels de santé

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Communauté de communes De Cèze Cèvennes

Projet 1.2.2. : Création d'une Maison d'Habitat Séniors

Descriptif : La Commune prévoit de réinvestir une partie de l'ancienne maison de retraite (aile sud) afin d'y créer une Maison d'Habitat inclusif de type Maison en partage/béguinage proposant aux personnes âgées autonomes, ainsi qu'aux personnes handicapés et en perte d'autonomie un lieu de résidence adapté situé à proximité des commodités du centre-ville et conçu dans une perspective du « vieillir mieux, vieillir autrement ». Ce projet s'inscrit dans l'AMI « Bien vieillir dans les PVD » lancé par l'Etat. Le projet prévoit la création de logements à vocation sociale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Maîtrise d'Ouvrage privée ou bailleur social

Coût estimatif : 2,65 M€

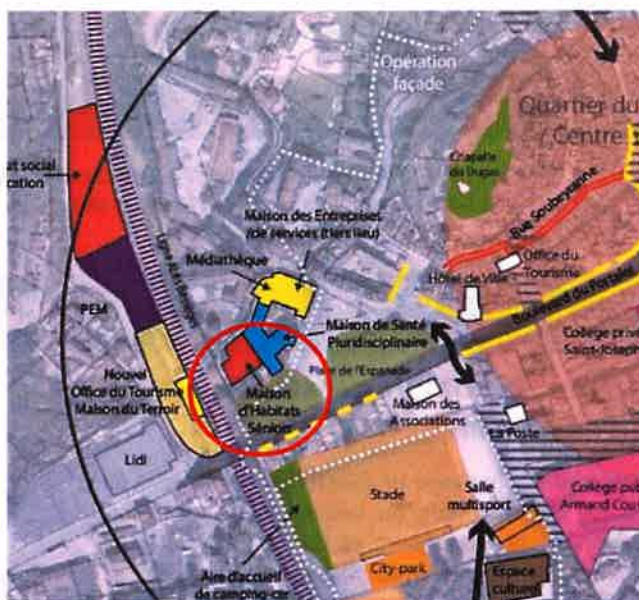
Calendrier prévisionnel :

- 2022 études + Moe 2025 travaux
- 2023 études + Moe 2026
- 2024 travaux 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Département, ARS

Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat



Projet 1.2.3. : Création d'une salle multisports

Descriptif : Désireuse d'encourager la pratique sportive de ses habitants, la Commune envisage créer en lieu et place de l'actuelle salle de Judo, une salle multisports. Ce nouvel équipement sportif polyvalent permettra à la collectivité de moderniser, diversifier son offre d'activités et de faire évoluer la vocation du « gymnase » voisin, inadapté à la pratique sportive (et pourtant utilisé pour la gymnastique et le tennis de table) vers une fonction essentiellement culturelle.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 1 M€

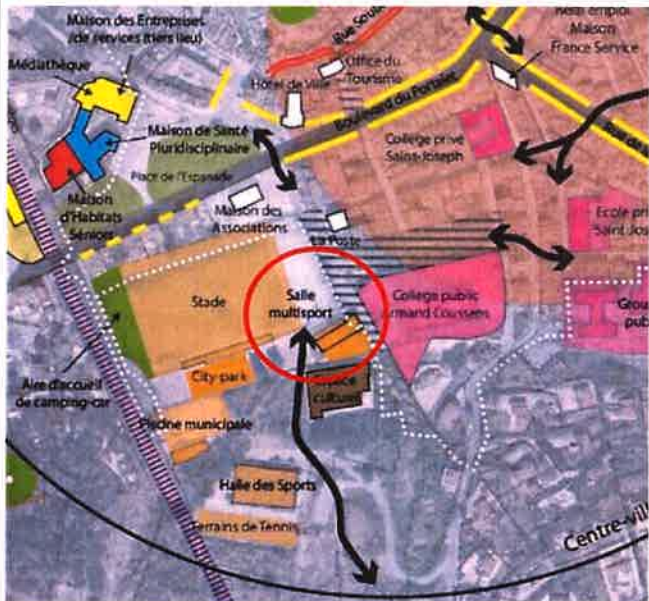
Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026 études
- 2027-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Département, Associations sportives, CAUE

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Communauté de communes



Projet 1.2.4. : Création d'une médiathèque

Descriptif : La commune souhaite se doter d'un nouvel équipement afin d'y regrouper une bibliothèque et des activités culturelles. Cet équipement viendra compléter le parc d'équipement de la commune centre de l'EPCI. Ouvert aux habitants de la commune et à ceux des territoires voisins, elle fonctionnera avec le réseau des établissements scolaires de Saint-Ambroix (2 écoles et 2 collèges) et du reste du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

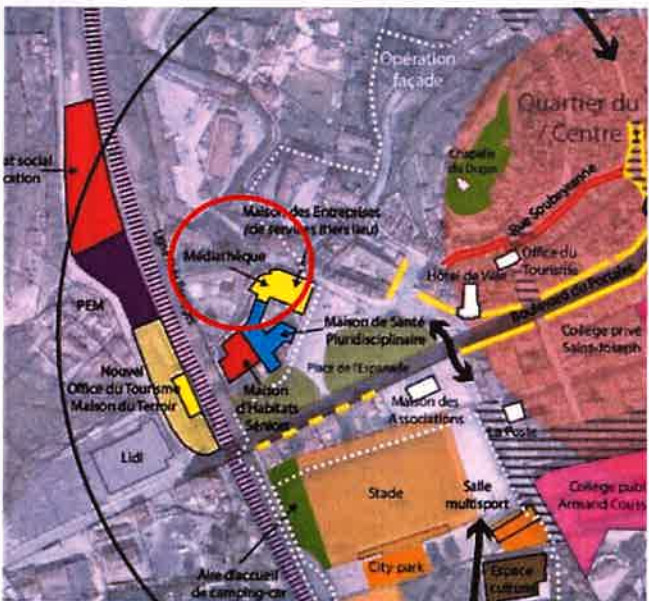
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes

Coût estimatif : 1 M€

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2025



- 2023 2026 études
- 2024 2027-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaire(s) technique(s) : Département, DRAC, Région, GIP, CAUE
Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Communauté de communes

Projet 1.2.5 : Amélioration des performances thermiques du patrimoine communal

Descriptif : dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie sans précédent pour les collectivités, couplé à la volonté de réduire son impact énergétique et d'améliorer les performances thermiques de ses bâtiments, la commune envisage un audit énergétique et un plan d'amélioration de son patrimoine. Les équipements et les établissements scolaires sont particulièrement visés.

Un programme pluriannuel d'intervention autour de bouquets de travaux sera envisagé pour relever le défi de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

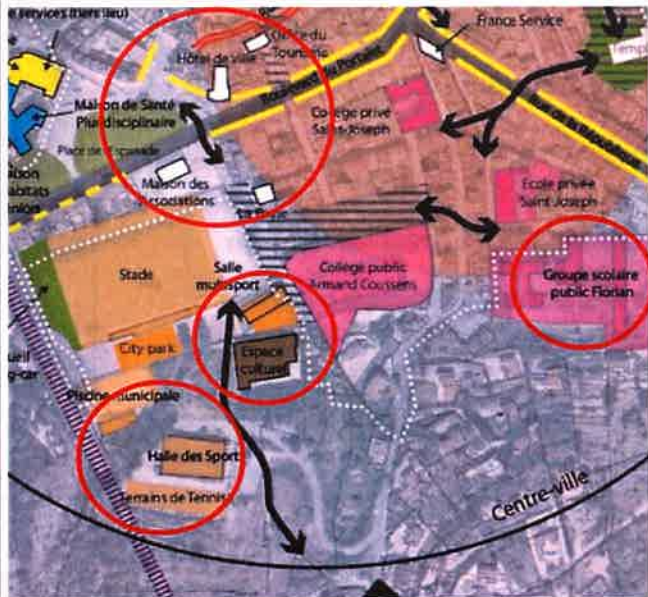
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025 travaux
- 2023 2026 travaux
- 2024 études 2027-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC, CCI (fond réseau de chaleur), CAUE
Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Banque des territoires



Projet 1.2.6 : Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian

Descriptif : Dans la trajectoire envisagée par la commune en termes de rénovation énergétique de son patrimoine, elle cible dans ses premières interventions la requalification thermique et énergétique de son groupe scolaire Florian. Construit dans les années 70, ce bâtiment montre de nombreux signes d'obsolescence et de mauvaises performances énergétiques et phoniques. Le confort d'usage pour les élèves et les enseignants devient de plus en plus difficile avec les effets du changement climatique. L'opération de requalification envisage également la reprise des abords et des extérieurs comme la cour de récréation. L'objectif de la commune serait de substituer les parties imperméables et inertes, renforçant les effets d'îlots de chaleur, par des espaces de pleine terre filtrants et végétalisés. L'amélioration du confort d'usage passe aussi par des espaces extérieurs moins minéraux et chauds en été.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir avec l'étude de faisabilité

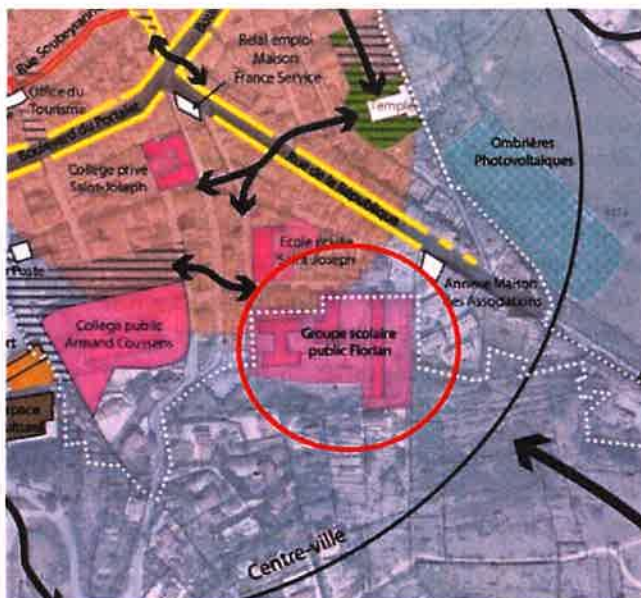
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 études	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC, Agence de l'eau, CAUE

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Agence de l'eau, Banque des territoires



Projet 1.2.7 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Descriptif : Dans le cadre d'une réflexion globale la commune s'engage en faveur des objectifs de la COP 21 à Paris en décembre 2015 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Cette démarche environnementale, sans être une obligation pour chaque territoire, peut déboucher sur des initiatives fortes en termes de réduction de CO2 et de production d'énergies non polluantes et renouvelables.

C'est en ce sens que la commune souhaite s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux en mettant en œuvre les mesures permettant de répondre aux nouvelles dispositions pour la croissance verte et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030. En cela cette démarche s'intègre dans la stratégie énergétique de la Région Occitanie dont l'ambition est de faire de son territoire une « Région à Energie Positive » à l'horizon 2050.

La commune dispose de toitures pour les écoles maternelles et élémentaires du groupe scolaire Florian. Au même titre que les ombrières installées sur le parking Guiraud, la production d'énergie par panneaux photovoltaïques, respectueuse de l'environnement et décarbonnée, par opposition aux ressources fossiles, devra permettre d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de plusieurs tonnes de CO2. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, fixe à 32%. En exploitant une ressource naturelle, abondante et inépuisable, face à une demande croissante d'énergie, le projet s'inscrit dans ces objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

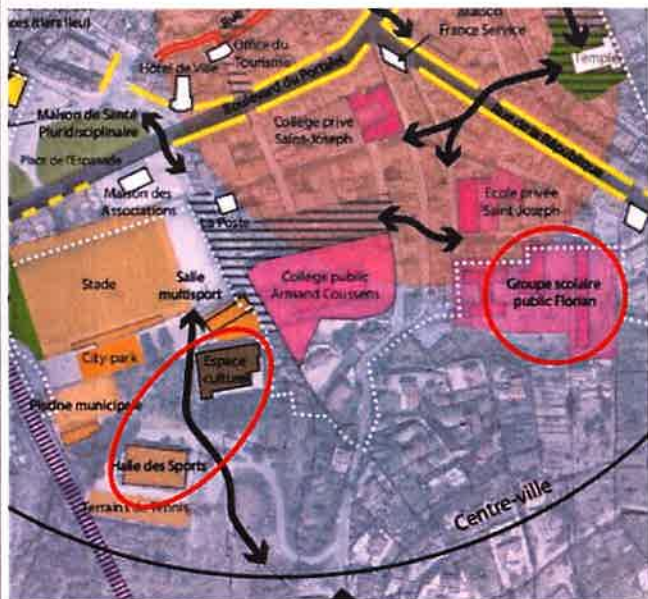
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / opérateur privé


Coût estimatif : 11 150 € d'études. Coût des travaux à évaluer avec l'étude de faisabilité

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 études | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC, ABF Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat, ADEME, Banque des territoires</p>	
---	--

Axe 1	Fiche action 1.3.
<i>Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie</i>	<i>Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces/alternatives</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Les habitants du bassin de vie sont systématiquement amenés à utiliser leurs véhicules personnels pour leurs déplacements quotidiens. La politique de mobilité s'appuiera sur le développement des circulations piétonnes et cycliste, sur la lutte contre l'autosolisme ainsi que sur la recherche de meilleures conditions d'intermodalité.</i>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'usage de la voiture individuelle - Développer l'usage du vélo et la marche à pied pour les déplacements quotidiens de courte distance - Augmenter le nombre d'utilisateurs des transports en commun 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)</p> <p>Descriptif : L'élaboration de ces deux documents permettra à la collectivité de disposer d'une connaissance fine des déplacements effectués quotidiennement sur son territoire. Il lui permettra également de planifier la création d'un réseau de mobilité durable incluant l'ensemble des continuités, l'aménagement de cheminements doux, d'itinéraires piétons, de balades urbaines et de découverte. Le Plan de Mobilité simplifié a été programmé sur 15 ans avec des échéances court, moyen ou long terme par action.</p> <p>Les actions de l'axe 4 du PMS sont programmées à court terme pour une mise en place entre 2022 et 2027. Les actions de mise en place de services – axe 3 - sont programmées pour une mise en place à partir de 2026. Idéalement, la mise en place d'un service de TAD devrait se faire en parallèle de la réouverture de la ligne SNCF pour 2026.</p> <p>Les actions de l'axe 1 (aménagement) sont également programmées à moyen terme.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes De Cèze Cévennes</p>	

Coût estimatif : 4,2 millions d'€ d'aménagements / travaux

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 études/travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ADEME, Parc National des Cévennes, CEREMA, Comité Gard Cyclisme, départements 30 et

Partenaire(s) financier(s) : ADEME, Département, Etat, GAL Cévennes

Projet 1.3.2. : Etude et création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier

Descriptif : Le PEM viendra compléter la politique de mobilité pour inciter les usagers à prendre les transports en commun, à covoiturer et à utiliser des modes de déplacement doux, que ce soit pour les trajets effectués à l'échelle locale, entre les bourgs-centres de Bessèges, Barjac... ou plus globalement pour ceux réalisés à l'échelle du bassin de vie d'Alésien. Ce projet est une composante majeure du programme étudié par la commune sur le quartier de la gare. Il fait partie intégrante d'une opération d'ensemble qui comprend la réouverture de la ligne ferrée Alès-Bessèges avec la création d'une halte, d'une opération d'habitat durable, de l'implantation d'activités économiques et d'accueil touristique ainsi que de la réhabilitation de l'ancienne gare.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes

Coût estimatif : 590 000€ HT

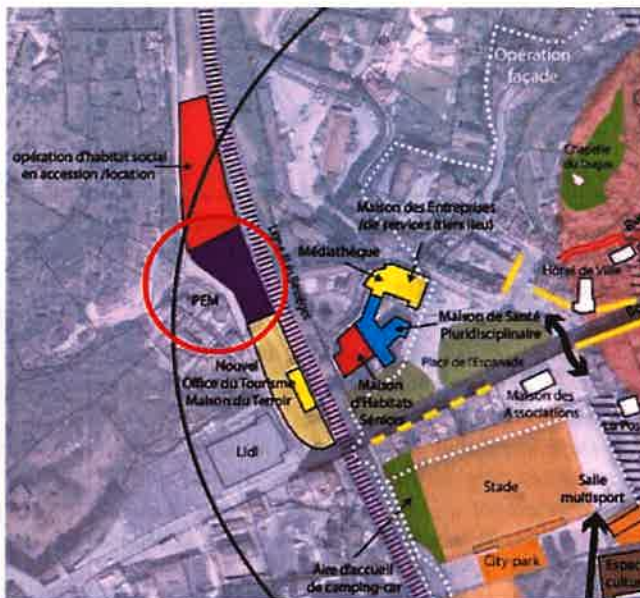
Calendrier prévisionnel :

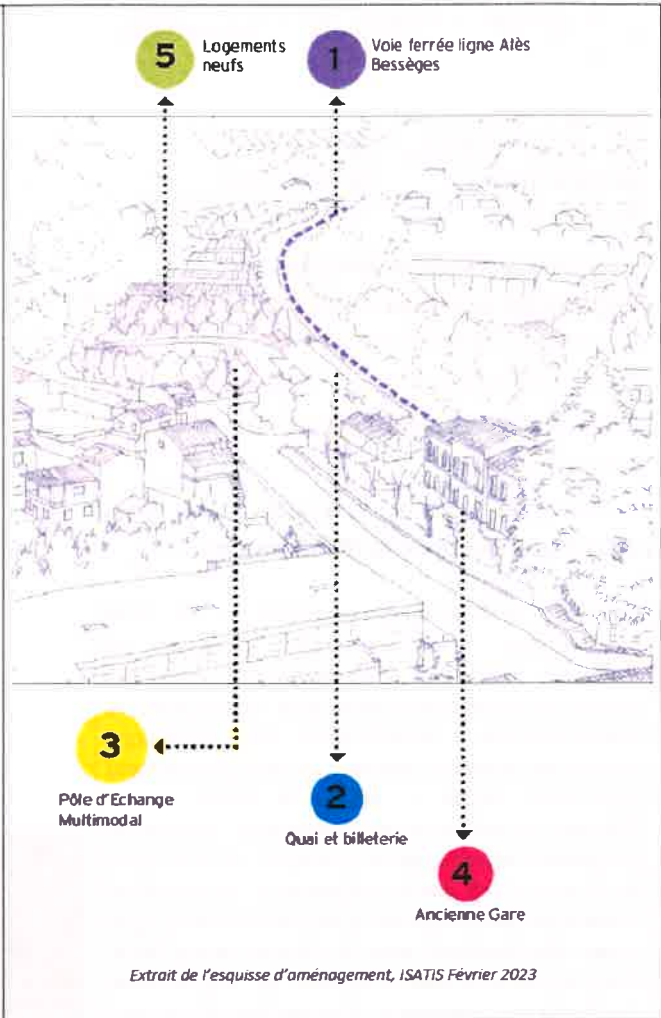
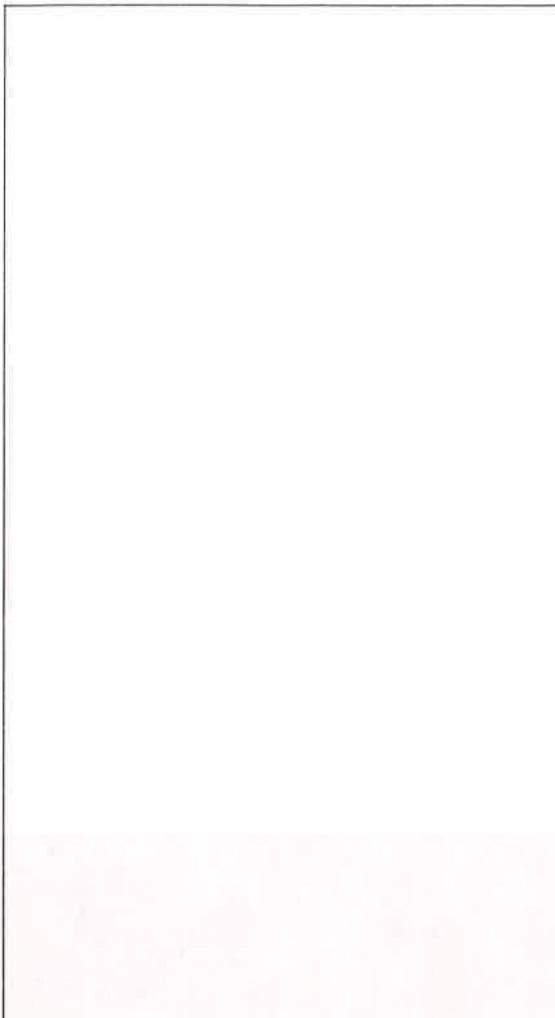
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 études | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Région, ADEME, Parc National des Cévennes, SNCF, Gare et connexion, SMTBA, NTeCC et autres transporteurs locaux, ISATIS

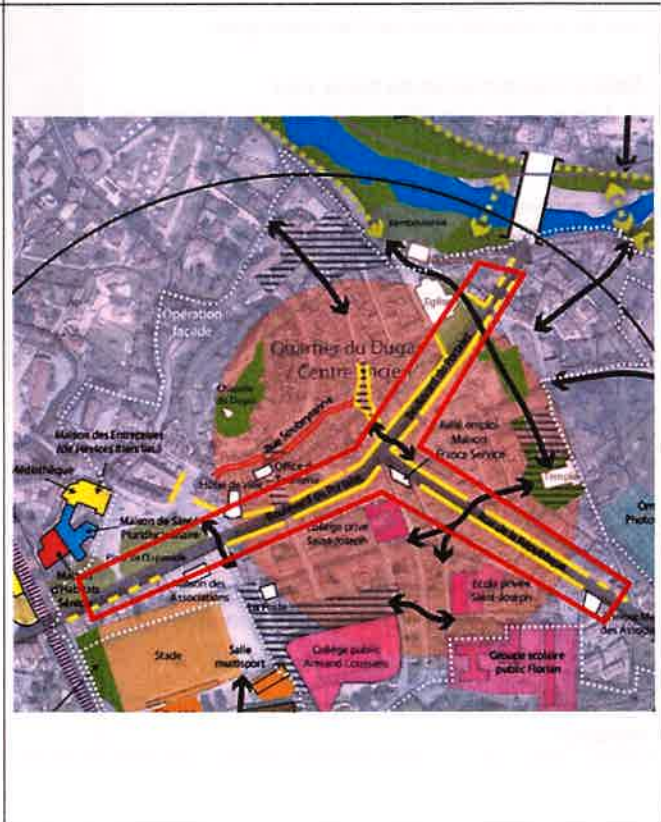
Partenaire(s) financier(s) : Région (50% études et travaux)





Projet 1.3.3 : Apaisement et sécurisation des circulations sur le boulevard du Portalet et la rue de la République

Descriptif : La commune souhaite travailler sur une meilleure intégration des départementales RD904 et RD 51 qui la coupe en son centre. Ces axes supportent un trafic important et impose des nuisances et des contraintes très fortes en termes d'usages et de fonctionnement urbain. La commune vise à mieux gérer les flux de transit et de destination et la dépose en car des scolaires. La création de nouveaux équipements et pôles de centralités dans le bâtiment de l'ancien EHPAD va renforcer les déplacements convergeant vers le centre-ville. Les cisaillements et la cohabitation des modes de déplacements reste difficilement gérable avec de nombreuses situations accidentogènes. Les traversées d'écoliers et la déambulation des visiteurs fréquentant le centre-ville et ses commerces sont à protéger. La commune souhaite créer un climat sécurisé et apaisé aux abords de ces axes pour favoriser une fréquentation de son centre-ville. Cette action se fait en lien avec le PMS élaboré par la CC De Cèze Cévennes et le comité du CLPSD associant la Préfecture, les services de l'Etat, ceux du Département et le Parquet d'Alès. Les



conclusions de l'étude du CEREMA alimenteront les solutions techniques à mettre en œuvre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 études
- 2024 études/travaux
- 2025 travaux
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Département, Région, ADEME, CEREMA, SMTBA, NTeCC et autres transporteurs locaux

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Communauté des communes De Cèze Cévennes

Projet 1.3.4 : Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville

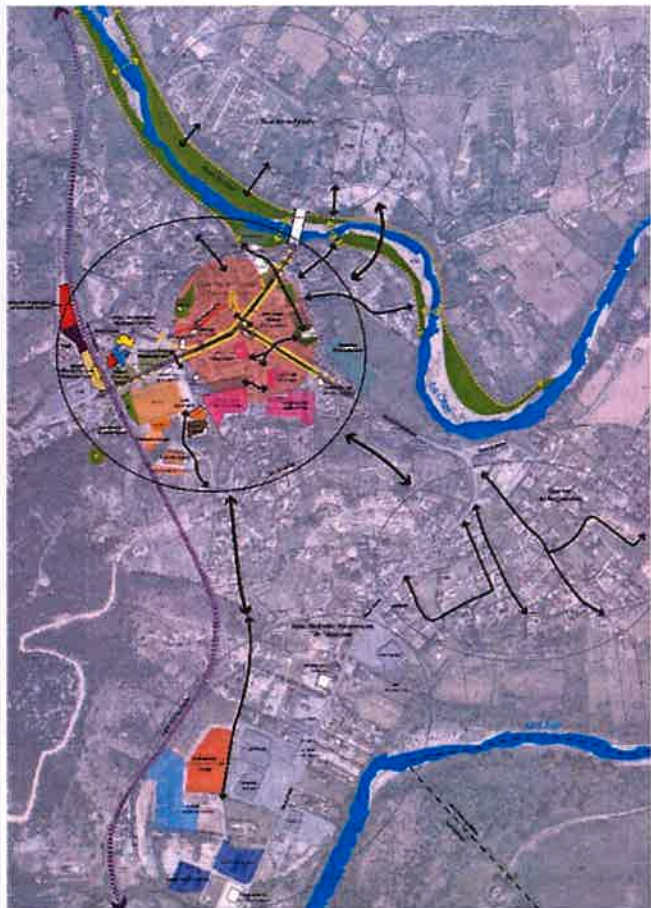
Descriptif : dans le cadre des réflexions engagées avec le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) portés par la CC De Cèze Cévennes, la commune souhaite relier efficacement ses quartiers par des cheminements doux. Le développement de la ville sur ses périphéries entraîne un usage massif de la voiture même pour des trajets de courte distance. L'autosolisme est, par ailleurs, une pratique ancrée dans les modes de déplacement utilisant la voiture. L'objectif de la commune est de (re)connecter ses lieux résidentiels et d'activités entre eux et avec le centre-ville. Offrir une alternative à l'usage systématique à la voiture et donner de bonnes conditions de déplacement aux personnes n'en disposant pas. Le développement des itinéraires actifs se fait en parallèle de celui des transports en commun avec la réouverture prochaine de la voie ferrée Alès-Bessèges et la création d'une PEM sur le quartier de la gare.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 300 000€ de travaux



Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 études/travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Région, ADEME, Parc National des Cévennes, SNCF, NTeCC et autres transporteurs locaux, Communauté de communes

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Communauté des communes De Cèze Cévennes

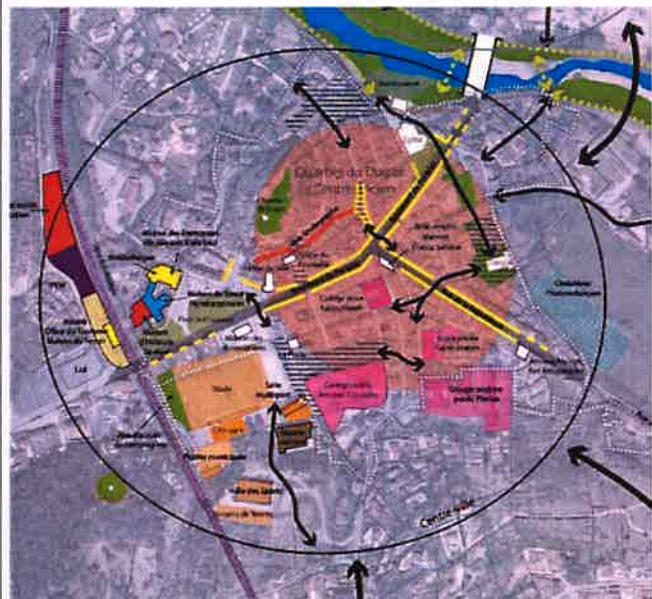
Les flèches noires sur le plan ci-dessus matérialisent le principe des connexions piétonnes et cycles à travailler en lien avec le PMS et le SDMA.

Projet 1.3.5 : Lancement d'une étude globale sur les mobilités dans le centre-ville

Descriptif : Toujours en lien avec le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) portés par la CC De Cèze Cévennes, la commune souhaite réaliser une analyse des mobilités sur son centre-ville afin d'en dégager des enjeux et des objectifs ciblés. Cette étude s'attachera notamment à intégrer la problématique des départementales RD904 et 51 qui traversent et coupent le centre-ville en son milieu. Il s'agira également de mieux appréhender le fonctionnement urbain autour des usages de mobilité afin de concilier les flux de transit des départementales, les flux de destinations vers les équipements, services et commerces. La question de la dépose des enfants par les parents et les transports scolaires est centrale. Enfin, il s'agira d'intégrer dans une approche prospective la création du futur PEM en lien avec la réouverture de la ligne ferrée Alès Bessèges prévu pour 2026. Les évolutions des pratiques de mobilités et du fonctionnement urbain du centre de Saint-Ambroix s'en verront profondément modifiées. Par ailleurs, cette étude et ces réflexions doivent permettre d'alimenter les démarches engagées par le CLSPD qui a identifié la lutte contre les incivilités et violences routières comme une priorité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants



6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : *Commune de Saint-Ambroix*

Coût estimatif : *étude pris en charge par le CEREMA dans le cadre de PVD*

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : *CEREMA, Région, Département, ISATIS, CC De Cèze Cévennes, CLSPD, SMTBA, CAUE*

Partenaire(s) financier(s) : *CEREMA*

Axe 2	Fiche action 2.1.
Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix	Rendre l'habitat en centre ancien de nouveau attractif
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre-ville de Saint-Ambroix est marqué par la présence de phénomènes de vacance, de logements insalubres et en arrêté de péril qui dégradent peu à peu son image et entraînent la dévalorisation et la désertification du cœur historique mais aussi et plus globalement de l'ensemble de la ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Amorcer en centre ancien la lutte contre l'habitat vacant, indigne et/ou arrêté de péril - Rendre le cœur de bourg plus attractif notamment en aérant le tissu urbain et en opérant un traitement sur les façades les plus visibles 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Opération emblématique de réhabilitation d'immeubles vacants, insalubres et/ou en arrêté de péril en centre ancien</p> <p>Descriptif : La commune de Saint-Ambroix dispose, en son centre, de faibles marges de manœuvre en matière d'habitat et d'urbanisme. Elle se doit d'opérer un traitement sur les logements concernés par les problématiques de vacance, d'insalubrité et de nécessaire mise en sécurité afin de requalifier l'habitat et commencer à ouvrir les espaces situés en centre ancien. Dans cette perspective, la commune prévoit de lancer, sur la base d'études menées (CAUE), une opération pilote portant sur plusieurs immeubles vacants, insalubres et/ou en arrêté de péril (quartier du Dugas notamment) destinés à accueillir, à l'avenir, de confortables logements adaptés aux besoins des nouvelles populations (notamment des jeunes couples). Ce projet interviendra dans le prolongement de l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat engagée en 2023. Il pourra être réalisé lors du déploiement éventuel d'une OPAH-RU.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>2. S'adapter à l'urgence climatique</p> <p>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes</p>	

Coût estimatif : A définir dans l'étude pré-opérationnelle notamment

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 études | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ANAH, ADIL, CAUE, ABF, Parc National des Cévennes, AREC, EPF

Partenaire(s) financier(s) : ANAH, AL, Banque des territoires, Département, Région,

Projet 2.1.2. : Requalification des vitrines et rénovation des façades des linéaires marchands

Descriptif : Témoin du recul de la dynamique commerciale de Saint-Ambroix, les linéaires marchands (Rue de la République et Boulevard du Portalet) ont, au fil des années, vu se développer les locaux vacants aux vitrines désuètes et à l'aspect très ancien, dégradant peu à peu l'image du cœur de ville. Souhaitant prévenir l'évolution de ce phénomène, la Commune a décidé d'initier un « Plan » permettant de requalifier les vitrines, de rénover les façades et de remettre à terme les locaux concernés rapidement sur le marché. Cette action est à destination exclusivement des professionnels commerçants et artisans.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : CAUE, ABF, CCI, CMA, Parc National des Cévennes, AD'OCC

Partenaire(s) financier(s) : Région (au titre du « programme façade ») Département, Etat



Les tracés jaunes sur le plan représentent les linéaires marchands où la requalification des vitrines et la rénovation des façades s'appliquent

Projet 2.1.3 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Descriptif : A la suite de l'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat qui est engagée par la Communauté de communes de Cèze Cévennes, des dispositifs et des outils seront identifiés pour agir sur la requalification et l'amélioration du parc de logement privé dégradé. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pourra être mise en œuvre pour apporter les solutions nécessaires opérationnelles en matière notamment de lutte contre la vacance résidentielle, de lutte contre l'habitat indigne et dégradé ainsi que l'amélioration de l'attractivité du centre-ville historique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes De Cèze Cévennes

Coût estimatif : rédaction de la convention 3 000€. Enveloppe travaux à définir suite à l'étude pré-opérationnelle

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 suivi et travaux |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 suivi et travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 suivi et travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 suivi et travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ANAH, ADIL, CAUE, ABF, Parc National des Cévennes, AREC

Partenaire(s) financier(s) : ANAH, Action Logement, Banque des territoires, Commune de Saint-Ambroix, Communauté de communes



L'aplât orangé matérialise le périmètre potentiel où une OPAH pourrait être mise en place

Projet 2.1.4 : Opération de réaménagement d'espaces publics

Descriptif : La commune souhaite poursuivre les travaux de requalification et d'embellissement de son centre-bourg. S'inscrivant dans la continuité des aménagements effectués sur l'Esplanade ainsi que sur le Boulevard du Portalet et la rue de République, plusieurs secteurs nécessitent une intervention. Les espaces publics dans le cœur de ville sont majoritairement vieillissants ce qui leur confère un aspect dégradé. Parmi les espaces publics visés prioritairement par une requalification on peut citer :

- La place aux herbes
- La place Arnavielle et la rue de la fontaine
- Boulevard du Nord
- Place de l'ancien Temple
- Esplanade du Collège

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir

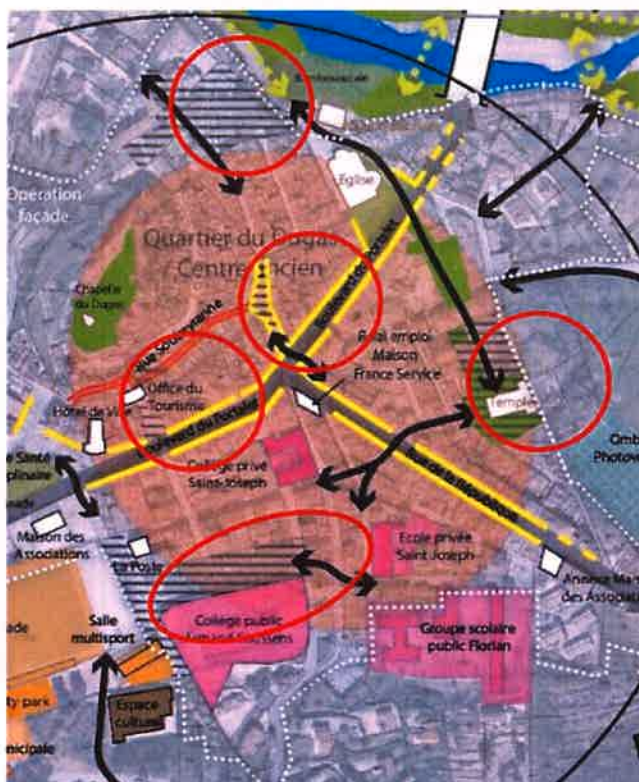
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : CAUE, ABF, Département

Partenaire(s) financier(s) : Etat, Région, Département



Projet 2.1.5 Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'Habitat

Descriptif : la commune souhaite depuis plusieurs années maintenant investir la question de l'amélioration de son parc de logement privé particulièrement dégradé dans son centre historique du Dugas. Elle s'est donc lancée avec l'accompagnement de la Communauté de communes De Cèze Cévennes dans une étude approfondie de son parc d'habitat privé. Cette étude vise à dresser les dynamiques et les dysfonctionnements des logements privés de son centre-ville élargi. L'objectif sera de mettre en œuvre des actions correctives et des outils à destination des propriétaires occupants ou bailleur pour améliorer la qualité de leurs logements. Parmi les dispositifs mobilisables, celui de l'OPAH avec ou sans volet renouvellement urbain pourrait être retenu à l'issue de cette étude approfondie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes De Cèze Cévennes

Coût estimatif : 47 420 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : Etat/ANAH, ABF, CAF, CAUE Département, ADIL, DDTM30, CCI/CMA, GIP, bailleurs sociaux, Région, etc

Partenaire(s) financier(s) : ANAH, Banque des territoires, Commune de Saint-Ambroix, Communauté de communes



L'aplat orange matérialise le périmètre d'étude pressenti

Axe 2	Fiche action 2.2.
Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix	Ré-inventer l'urbanisme et l'habitat au sein des nouveaux quartiers
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le développement urbain de Saint-Ambroix est très limité du fait de nombreuses contraintes qui s'y imposent : PPRIF, PPRi, topographie, infrastructures de transport, etc. De plus, son modèle d'urbanisation passé, basé sur la promotion résidentielle pavillonnaire en périphérie a eu pour conséquence de consommer la quasi-totalité des réserves foncières disponibles et de vider le centre-ville de ses habitants. Un secteur persiste toutefois en contact direct avec le centre et ses commodités, le quartier de la gare. La commune souhaite y promouvoir un modèle de développement urbain innovant privilégiant un type d'habitat nouveau en lien avec les solutions de mobilités programmées sur le site. Une nouvelle offre de logement et un autre mode d'habiter le territoire doit voir le jour pour relever les défis émergents.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une nouvelle offre de logement pour un mode de vie qualitatif et en accord avec les besoins actuels - Favoriser la reconquête d'une friche et d'un délaissé urbain (ancienne gare) - Créer un nouveau quartier en phase avec les préceptes du développement durable - Encourager et favoriser la revitalisation du centre-ville par l'arrivée de nouveaux habitants 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1: Création d'une opération d'habitat social en accession /location sur le quartier de la Gare</p> <p>Descriptif : La commune de Saint-Ambroix ambitionne de valoriser au mieux la dernière réserve foncière stratégique dont elle dispose. Pour cela, elle travaille sur une programmation d'ensemble pour poser les bases d'un nouveau quartier durable. En lien direct avec le centre-ville, ce quartier accueillera une opération d'habitat vertueux tourné vers l'éco-construction. Il viendra compléter un dessin qui prévoit la réouverture de la ligne Alès-Bessèges avec le concours de la Région Occitanie pour la création d'une halte ferrée, celle d'un Pôle d'échanges multimodal et la réhabilitation de l'ancienne gare. L'ensemble des éléments du programme seront accompagnés d'aménagements urbains et paysagers permettant leur bonne insertion dans le site et des aménités qualitatives.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Aménageur/bailleurs sociaux</p>	

Coût estimatif : A définir suite à l'étude de faisabilité de l'aménageur

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 programmation | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 faisabilité |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 programmation | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 aménageur/opé. | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 travaux |

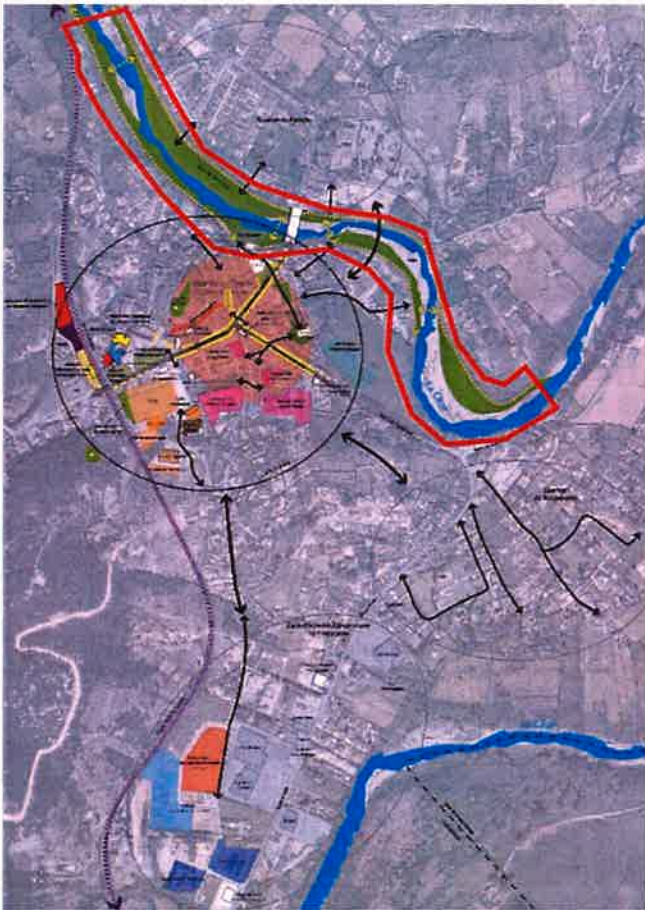
Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ISATIS, Parc National des Cévennes, Territoire30/SPL30

Partenaire(s) financier(s) : Etat, Banque des territoires, Département



Extrait de l'esquisse d'aménagement, ISATIS Février 2023

Axe 3	Fiche action 3.1.
<i>Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique</i>	<i>Valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg-centre</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Forte d'une situation géographique remarquable et d'une histoire longue de plusieurs siècles, la ville Saint-Ambroix dispose d'un patrimoine naturel et bâti riche, qu'elle peine toutefois à valoriser pour permettre à la commune et à ses habitants d'en exploiter pleinement le potentiel.</i>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rendre la ville plus belle et plus attractive</i> - <i>Encourager les habitants à réinvestir les espaces offrant une proximité vis-à-vis des différents éléments de patrimoine</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 : Valorisation de la Cèze et ouverture de la ville sur la rivière</p> <p>Descriptif : <i>La Cèze, affluent du Rhône, traverse la ville, passe sous le « Pont neuf » et relie le bourg-centre aux communes périurbaines limitrophes. Ses berges sont actuellement très peu aménagées. Elles n'incitent pas les habitants à les emprunter alors que ces derniers ne demandent qu'à reconquérir les bords de Cèze. Le lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine permettra à la Commune de définir les modalités d'aménagement, les haltes à prévoir et le tracé d'un nouveau cheminement qui deviendra un atout touristique majeur de Saint-Ambroix. Cet accord-cadre, établi sur une durée de 8 ans, comportera :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Une phase de conception (diagnostic, scénarios, AVP avec phasage opérationnel et financier) ;</i> - <i>Une phase de réalisation (mise en œuvre des travaux par phases et par tranches).</i> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>4. <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>6. <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : <i>Commune de Saint-Ambroix</i></p> <p>Coût estimatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Phase de conception : 55 K€ HT</i> 	

- Prestations de Maîtrise d'œuvre (AVP 2/PRO/DCE/DET...) en % des travaux
- Coût et phases des travaux non déterminés à ce stade

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 études |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : DDTM, DREAL, ABCèze, Parc National des Cévennes, CAUE

Partenaire(s) financier(s) : Région (hors VRD), Département, Etat

Projet 3.1.2. : Valorisation de la Cime du Dugas

Descriptif : La Cime du Dugas constitue, avec sa chapelle, sa tour à la cloche, ses vestiges et son « autel des sacrifices », le premier site historique de la ville. Actuellement sous valorisé, le site mériterait de faire l'objet d'un traitement spécifique (sécurisation et éclairage du site, signalétique, mobilier urbain, revêtements de sol...) dans le but d'encourager les habitants à revenir, profiter du point de vue donnant sur la ville et côtoyer ces monuments remarquables du patrimoine de Saint-Ambroix.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 études/travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : DRAC, CAUE, ABF, Parc National des Cévennes

Partenaire(s) financier(s) : Région, Département, Etat, Fondation du patrimoine



Projet 3.1.4 : Mise en sécurité et requalification de la rue Soubeyranne

Descriptif : La rue Soubeyranne dans le quartier médiéval du centre-ville de Saint-Ambroix est fermée à la circulation depuis plusieurs années à cause du risque d'effondrement d'un mur de soutènement. Le projet prévoit dans un premier temps la mise en sécurité du mur par une reprise des parties dégradées et un confortement de l'existant sain. A la suite de cette intervention, il est prévu la requalification de la rue et de la place Arnavielle en contre-haut du mur à sécuriser.

Cette opération marque une étape importante dans le projet de reconquête et de réhabilitation du centre médiéval.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 294 000 € HT de travaux

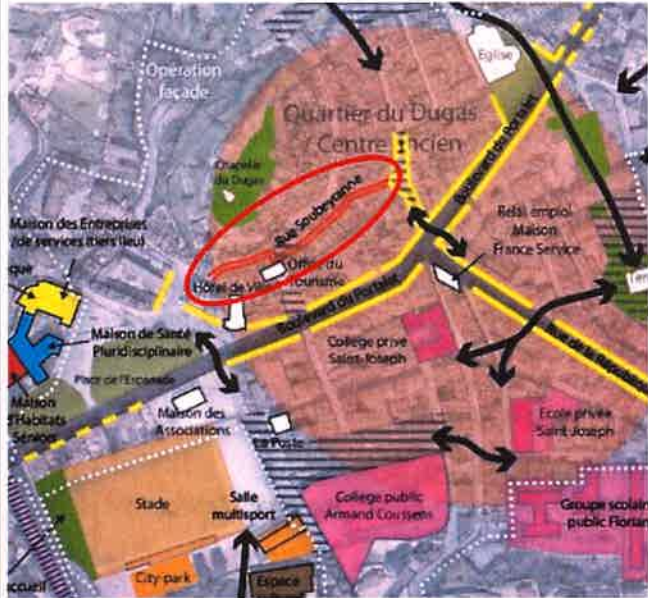
Calendrier prévisionnel :

- 2022 études 2025
- 2023 Moe + consultation 2026
- 2024 travaux 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

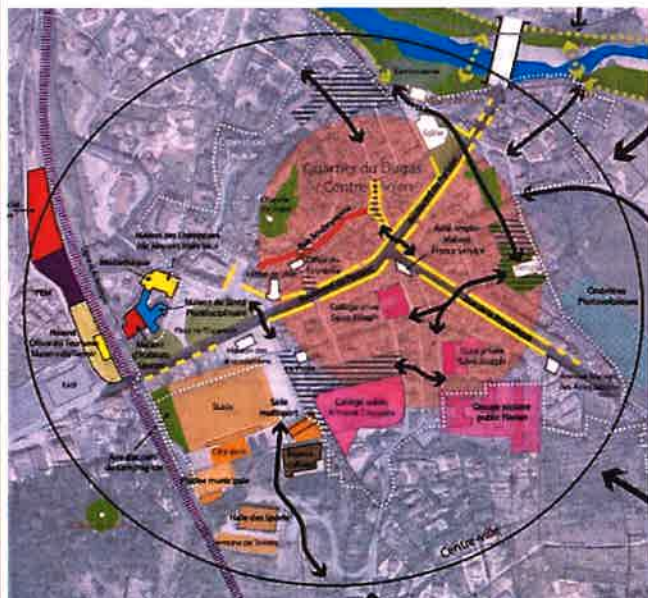
Partenaire(s) technique(s) : CAUE, ABF, Parc National des Cévennes

Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat, Fondation du patrimoine



Projet 3.1.5 Mise en place une signalétique urbaine de valorisation patrimoniale

Descriptif : dans la perspective de renouer avec une fréquentation du centre médiéval et du plateau du Dugas, la commune souhaite mettre en place un parcours patrimonial guidé et illustré. Pour ce faire, elle envisage la pose de panneaux explicatifs, pédagogiques et ludiques afin d'informer et d'inciter les visiteurs, ainsi que les habitants, à partir à la (re)découverte du Dugas. Cette signalétique urbaine et patrimoniale pourrait s'étendre à l'ensemble du centre-ville élargissant et diversifiant les itinéraires touristiques. Cette action vient s'inscrire dans le projet plus global de requalification et de valorisation du centre-ville et du quartier du Dugas. Ce dernier représente un atout majeur pour la commune en termes d'attractivité touristique et donc économique. Cela sans parler de l'intérêt résidentiel et patrimonial à sauvegarder et mettre en valeur le centre historique.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : *Commune de Saint-Ambroix*

Coût estimatif : *A définir*

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <i>étude/travaux</i> | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <i>travaux</i> | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : *CAUE, ABF, Parc National des Cévennes, office du tourisme, Artistes en Cèze*

Partenaire(s) financier(s) : *DRAC, Département, Etat, Fondation du patrimoine, communauté de communes De Cèze Cévennes*

Axe 3	Fiche action 3.2.						
Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique	Améliorer l'accueil touristique						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune de Saint-Ambroix doit proposer aux visiteurs de passage et vacanciers de meilleures conditions d'accueil afin de pouvoir continuer à bénéficier de la proximité de zones touristiques fréquentées (Anduze, Vallon-Pont-D'arc, Uzès – Le Pont du Gard) et à développer le potentiel touristique de son territoire, piémont et porte d'entrée du Parc National des Cévennes.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'attractivité touristique de la ville - Meilleure satisfaction des usagers vis-à-vis des équipements d'accueil touristique 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 3.2.1. : Création d'une Maison du Terroir et d'un nouvel Office du Tourisme</p> <p>Descriptif : Ce projet permettra à la collectivité de réinvestir et de requalifier les abords et le bâtiment de la gare SNCF fermé suite à la suspension des circulations sur la ligne Alès-Bessèges (en octobre 2012). Ce projet s'inscrit dans un programme plus vaste de reconquête et de valorisation du quartier de la gare. L'objectif est de proposer aux visiteurs arrivant par le train suite à la réouverture de la ligne ou utilisant le PEM un accès privilégié à l'accueil de l'office du tourisme comme au point de vente de la Maison du Terroir, désormais haut-lieu de la culture et du savoir-vivre du pays « g-ard-échois ».</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Cèze Cévennes</p> <p>Coût estimatif : 240 000€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaire(s) technique(s) : DRAC, CAUE, Atout France, ISATIS</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 travaux						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 travaux						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Partenaire(s) financier(s) : Région (sur les aspects mise en accessibilité, rénovation énergétique et espaces publics), Département, Etat, Fondation du patrimoine

Projet 3.2.2. : Aménagement d'une aire d'accueil de camping-car

Descriptif : Cette aire d'accueil située à proximité de la Maison du Terroir et de l'Office du Tourisme permettra à la ville de proposer aux vacanciers itinérants un lieu de halte ombragé, équipé de tout le confort nécessaire (sanitaires, wifi...) au bon déroulement de leur séjour en pays de Cèze Cévennes. Ce projet vient proposer une offre d'hébergement touristique qui reste déficitaire sur le territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix

Coût estimatif : 170 000€ HT

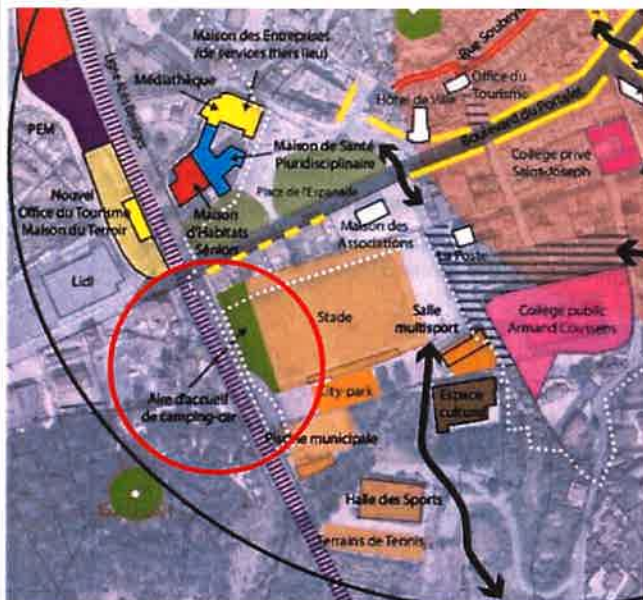
Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 études/travaux
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ADEME, Parc national des Cévennes, Camping-car Park

Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat, GAL Cévennes (via le Programme de financement européen LEADER)



Projet 3.2.3 Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking Guiraud

Descriptif : La commune souhaite améliorer ses capacités et ses conditions d'accueil de ses visiteurs. Elle envisage donc de déployer des ombrières photovoltaïques sur un terrain lui appartenant de plus de 3ha en bordure de Cèze. Le site se trouve près de centre de la ville. Sa proximité permettra aux nombreux touristes de disposer de parkings couverts en toutes saisons et plus particulièrement en été. Mais à cela s'ajoute la volonté de la commune de mettre à disposition des touristes des prises électriques de rechargement des véhicules pour un proche avenir.

La production d'énergie par panneaux photovoltaïques, respectueuse de l'environnement et décarbonnée, par opposition aux ressources fossiles, devra permettre d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de plusieurs tonnes de CO2. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, fixe à 32%. En exploitant une ressource



naturelle, abondante et inépuisable, face à une demande croissante d'énergie, le projet s'inscrit dans ces objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables.

Le confort et la proximité de stationnement sont des éléments déterminants pour attirer et retenir sur le centre-ville les visiteurs. Cette commodité profitera également aux résidents qui utilisent ces parkings.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ambroix / opérateur privé

Coût estimatif : 11 150 € d'études. Coût des travaux à évaluer avec l'étude de faisabilité

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire(s) technique(s) : ADEME, AREC

Partenaire(s) financier(s) : Département, Etat, GAL Cévennes (via le Programme de financement européen LEADER)

Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

☺ phase « études » ; ☹ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{de} génération				Objectif territorial du Pacte Vert		
		2022	2023	2024				
AXE STRATÉGIQUE 1 : Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie								
ACTION 1.1 Renforcer la vocation économique du bourg-centre	<i>Projet 1.1.1</i> Création d'une Maison des Entreprises/ Maison de services (Tiers- lieu)			☺	☺	☺	☺	5.Préserver et développer des emplois de qualité
ACTION 1.2 Maintenir et développer l'offre de services à la population	<i>Projet 1.2.1</i> Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	☺	☺	☺	☹	☹	☹	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 1.2.5</i> Amélioration des performances thermiques du patrimoine communal					☺	☺	1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.2.6</i> Requalification et aménagement du groupe scolaire Florian					☺	☺	1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.3.1</i> Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)	☺	☹	☹	☹	☹	☹	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.3 Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces /alternatives	<i>Projet 1.3.2</i> Etude et création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier			☺	☺	☺	☺	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.3.3</i> Apaisement et sécurisation des circulations sur le boulevard du Portalet et la rue de la République : traversées piétonnes, cyclables et connexions			☺	☺	☹	☹	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.3.4</i> Aménagement de cheminements piétonniers et cycles dans et vers le centre-ville					☺	☹	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

AXE STRATÉGIQUE 2 : Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix							
ACTION 2.1 Rendre l'habitat en centre ancien de nouveau attractif	Projet 2.1.1 Opération emblématique de réhabilitation d'immeubles vacants, insalubres et/ou en arrêté de péril en centre ancien						2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 2.1.2 Requalification des vitrines et rénovation des façades des linéaires marchands						5. Préserver et développer des emplois de qualité
AXE STRATÉGIQUE 3 : Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique							
	Projet 3.1.2 Valorisation de la Cime du Dugas						6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 3.1.3 Opération rénovation façade						6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 3.1.4 Mise en sécurité et requalification de la rue Soubeyranne						6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.2 Améliorer l'accueil touristique	Projet 3.2.1 Création d'une Maison du Terroir et d'une nouvelle Office du Tourisme						6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables